

Bulletin municipal

Avril
2025

Le mot du maire

Chers habitants,

Cette année a été marquée par de nombreux projets visant à améliorer notre cadre de vie et renforcer les services communaux.

Nous avons réalisé 550 mètres linéaires de réseau d'eau afin d'optimiser notre infrastructure et garantir un meilleur approvisionnement.

L'acquisition de deux logements dans la rue de la mairie nous permettra d'ouvrir

une cantine et de proposer un logement locatif, apportant ainsi de nouveaux services à notre commune.

Notre patrimoine a également été mis en valeur avec l'installation d'un nouvel éclairage pour l'église, ainsi qu'un système de chauffage et une sonorisation adaptée.

Par ailleurs, l'éclairage public et la vidéosurveillance ont été déployées sur l'ensemble du village afin d'améliorer la sécurité et le confort de tous.

La clôture et l'aménagement des containers ont été refaits au city stade.

Enfin, la création d'une régie nous permet aujourd'hui de renouer avec les manifestations annuelles, essentielles à la vie sociale et à la convivialité de notre village.

Merci à toutes et tous pour votre engagement et votre confiance.

Continuons ensemble à faire vivre notre commune !

Sommaire

| | |
|---------------|--|
| Page 2 | Les décisions du conseil municipal, Compositeur et visite du SMITOM |
| Page 3 | Bus France Services et Numéric'@id, IntraMuros, Opération programmée d'amélioration de l'habitat |
| Page 4 | Constat des dommages de nuisible, Règles pour bien vivre ensemble, Dépôt de branchages |
| Page 5 | Les événements à venir, Les événements et manifestations |
| Page 6 | Les événements et manifestations, Maisons fleuries |
| Page 7 | Travaux effectués, Travaux à venir |

| | |
|----------------|--|
| Page 8 | Associations, Marchands ambulants, Assistantes maternelles |
| Page 9 | Artisans et entreprises |
| Page 10 | Accueil de loisirs, Projets école, Inscription école |
| Page 11 | Maison de retraite La Rivière Bleue |
| Page 12 | Que faire en cas de travaux ? |
| Page 13 | État civil |
| Page 14 | La parole aux habitants |

Les décisions du conseil municipal

Réunion du 11 avril 2024

Augmentation de 10 centimes soit un tarif de l'eau pour 2024 de 1.55€ TTC (tarif parmi les plus bas du secteur).

Taux d'imposition: pas d'augmentation de la part communale.

Création d'une aire sportive et ludique dans la cour de l'école maternelle.

Vote budgets Eau et Commune.

Subventions aux associations.

Subventions fournitures scolaires (65€) et voyages scolaires (35€).

Réunion du 27 mai 2024

Augmentation du tarif des repas de la cantine suite aux augmentations du prestataire API (4.30€). Pas d'augmentation des autres prestations.

Modification du plan de financement aire sportive école maternelle (réduction de la subvention de l'Agence Nationale du Sport).

Réunion du 27 juin 2024

Travaux éclairage, chauffage et sonorisation de l'église.

Travaux grillage et enclos container au city stade.

Intervention de M. Mistral pour les reprises de concessions.

Projet de convention avec la Société Canal Seine nord Europe pour la canalisation Ercheu-Moyencourt.

Réunion du 30 septembre 2024

Intégration de la commune dans la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dit de la Plaine du Noyonnais.

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nou-

velles entreprises.

Exonération de la cotisation foncière pour les nouvelles entreprises.

Adoption du rapport sur la qualité du service d'eau potable 2023.

Réunion du 21 novembre 2024

Fixation des montants pour le colis des aînés et employés communaux (106 colis) et l'arbre de Noël (59 enfants inscrits)

Demande de devis pour les travaux des façades est et ouest de l'église.

Réunion du 13 mars 2025

Compte Financier unique Eau et Commune 2024.

Redevances eau 2025 (0.40€, l'autre redevance est prise en charge intégralement par la commune).

Refus du PLUi-H.

Achat véhicule pour le service technique.

Embellissement du poste de transformation électrique entrée rue du Martroy.



Composteur et visite du SMITOM

50% des déchets de votre poubelle font partis des déchets verts : épluchures, restes de repas, marc de café, sachets de thé... Ces déchets, ainsi que les autres déchets verts comme les tontes de pelouse et feuillages, peuvent être valorisés directement dans votre jardin avec un composteur.

La Communauté de Communes du Grand Roye participe à hauteur de 50% sur l'achat d'un composteur de 500 litres réservé auprès du SMITOM du Santerre.

Le reste à charge pour les administrés est de 37€ TTC.

Pour réserver votre composteur, veuillez contacter le 03.22.78.60.69.

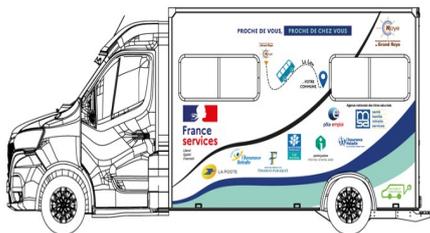


Le SMITOM du Santerre vous propose également des visites de son centre de tri à Rosières-en-Santerre tous les premiers mercredis de chaque mois. Réservation obligatoire au 03.22.78.60.69.

La visite dure 1heure mais est non accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants de moins de 8 ans.

Bus France Services et Numeric'@id

Le bus France Services de la Communauté de Communes, le Lien, se rend sur la commune une fois par trimestre. Il vous permet d'effectuer vos démarches en ligne tels que la pré-demande pour une carte d'identité ou passeport, CAF, retraite, France travail, immatriculation,...



En dehors de ces dates vous pouvez vous rendre dans un des locaux France services.



Numeric@id by ADMR propose également d'aider gratuitement les per-

sonnes de plus de 60 ans et notamment celles ne pouvant se déplacer pour effectuer leurs démarches ou les aider à les effectuer de manière autonome.

Cet organisme peut également vous aider à utiliser de manière générale les outils numériques. Pas d'obligation de posséder du matériel informatique puisque que l'intervention peut se faire avec le leur.

Pour plus d'information, vous pouvez les contacter au 0 631 631 205 ou contact@numericaid.fr

IntraMuros

Retrouvez les informations communales et intercommunales, les alertes, les renseignements sur les évènements directement sur votre téléphone portable via l'application **IntraMuros**.

Vous pouvez télécharger l'application via Google Playstore, Apple store ou en scannant le QR Code.



IntraMuros

Vous devez ensuite sélectionner « Ercheu » et naviguer dans les différents onglets.

Vous pouvez sélectionner les notifications que vous souhaitez recevoir.



Opération programmée d'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Grand Roye aide les propriétaires à améliorer leur logement en proposant des aides financières, des conseils techniques ou un accompagnement personnalisé et gratuit pour les projets de travaux (économies d'énergie, réhabilitation, autonomie, assainissement).

Pour plus d'information, contactez l'interlocuteur désigné, Citémétrie:



- au 03 65 79 02 90

- par mail à opahgrandroye@citemetrie.fr

- ou lors des permanences sur rendez-vous à l'annexe de la CCGR à Roye, 11 rue de la pêcheurie tous les jeudis de 9h à 12h, ou au siège de la CCGR à Montdidier, 136 rue Pasteur prolongée, le 1er et le 3ème mardi du mois de 9h à 12h.

Constat des dommages de nuisibles

Si vous subissez des dégâts causés par des nuisibles comme les renards, fouines, belettes, etc, vous devez le signaler auprès de la mairie ou auprès de M. Dominique Boddaert, président de la société de chasse, 10 rue du Martroy.

Les types de dégâts pouvant être signalés sont les atteintes matérielles



(câblage, laine de verre, ...), les dégâts sur élevages ou agricoles.

Ce recensement des dommages est important car il permet de recenser tous les dégâts causés par ces nuisibles et ainsi la Fédération des chasseurs pourra demander une régularisation de ces nuisibles auprès de la Préfecture.

Règles pour bien vivre ensemble

Les beaux jours reviennent donc un rappel sur les règles pour bien vivre ensemble s'impose.

Les **travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

-du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

-les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

-les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous informons que suite à l'interdiction d'utilisation des pesticides dans l'espace public, nous vous demandons de **procéder au nettoyage et désherbage (manuel) de vos trottoirs et caniveaux** pour garder un village propre.

TOUT FEU EST INTERDIT



Les **déjections canines sont interdites** sur toutes les voies publiques, espaces de jeux pour enfants compris. Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal par mesure d'hygiène publique et par respect pour les usagers. Malgré plusieurs rappels nous constatons encore de nombreuses infractions. De ce fait, les animaux sont interdits sur les aires de jeux.



Dépôt de branchages

Les dépôts de branchages sont autorisés à partir du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin **le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h uniquement.**

Seuls les branchages sont autorisés (pas de souches, pelouse, ni autres matériaux) et **seulement pour les habitants de la commune.**

Le dépôt de branchages est également **interdit aux professionnels.**



Nous rappelons que le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975 et toute personne qui déposera des déchets hors du terrain ou non autorisés encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750€ et 1500€ en cas de récidive.

Nous comptons sur votre collaboration pour le respect de ces règles.

Les évènements à venir

20 avril: Chasse aux œufs (ABCDE les bouts d'choux)

27 avril: Repas des aînés (CCAS et commune)

Du 14 au 16 juin: Fête communale, Place Saint Marc (14 juin brocante organisée par la commune + soirée dansante. 15 juin à 15h animation musicale Flashback avec Bettina et Sam. 16 juin distribution de tickets de manège pour les enfants de la commune)

22 juin: Course cycliste UFOLEP (Cyclisme Neslois)

12 juillet: Feu de la Sant Jean organisé par la commune et les associations, terrain com-

munal rue des vignes (concours de pétanque, repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, soirée dansante)

16 août: Course cycliste

17 août : Brocante terrain de football

rue du Bois (Ercheu gym)

13 septembre: Concours de manille (club arcéen du 3ème âge)

14 septembre: Concours de belotte (club arcéen du 3ème âge)

11 octobre: Repas dansant (commune)

9 novembre: Bourse aux jouets (ABCDE les bouts d'choux)

29 et 30 novembre: Marché de Noël (commune)

20 décembre: Arbre de Noël (commune) réservé aux enfants inscrits au spectacle « Le Noël des Noël » par Festylight



Les évènements et manifestations



Repas des aînés le 19 mai 2024 financé par la commue et le CCAS d'Ercheu et animation par Mathieu Czensz



Fête de la musique avec accordéon, les groupes Etté et K d'urgence



Course cycliste du 23 juin (Ufolep)

Fête communale du 15 au 17 juin (brocante, spectacle)

18 août Brocante Ercheu gym



6 juillet Concours de pétanque et Feu de la Saint Jean

14 septembre Concours de pétanque et Ville à joie



5 octobre Soirée années 80

Les 23 et 24 Novembre Marché de Noël



Cérémonies de commémoration

10 novembre Bourse aux jouets. Avec ces événements ABCDE les Bouts d'choux finance du matériel pour l'école et l'accueil de loisirs



25-26 janvier Concours de manille et de belote du Club arcéen

21 décembre Colis des aînés et Arbre de Noël



15 mars Hauts-de-France propres organisées par la Société de chasse et la commune. 6m³ ont été ramassés.

16 mars Festival Ché'Wepes organisé par la Communauté de Communes du Grand Roye avec le spectacle clownesque de Joël Dufresne

Maisons fleuries

Le samedi 18 janvier, les participants du concours Maisons fleuries 2024 se sont réunies à la salle des fêtes pour la remise des prix dont voici les résultats:

- Maison avec jardin: M. et Mme Visse, M. et Mme Laurent.

- Maison avec façade: M. et Mme Castel

- Maison avec façade et bande de terre: Mme Houziaux

Cette année un nouveau prix a été créé en mémoire de M. Kaczala qui était un fervent participant de ce concours. Ce prix d'honneur « Didier Kaczala » récompense la maison ayant reçu la meilleure note toutes catégories con-

fondues.

Les gagnants de cette première édition sont M. et Mme Lematte.

Pour vous inscrire à l'édition 2025, le bulletin d'inscription est à retourner à la mairie pour le 30 avril.



Travaux effectués

Divers travaux ont été réalisés depuis le dernier bulletin municipal.

Les travaux de la Maison des associations se sont terminés avec la pose d'un enduit à la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



Les travaux de rénovation du réseau d'eau ont débuté cet été pour la rue de la rivière bleue. La 2ème partie des travaux dans la rue des fabricants sera achevée dans l'année.

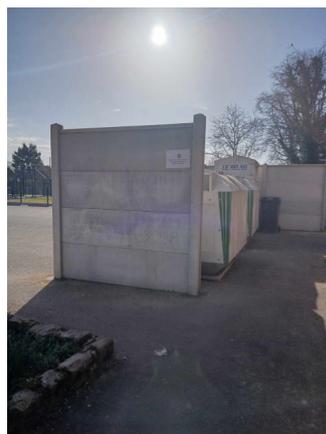
Suite à la demande de l'équipe enseignante, les cours d'école ont été modifiées: côté maternelle, une aire sportive a été créée et côté primaire les arbres ont été supprimés et la cour entièrement bitumées. D'autres aménagements sont prévus comme un marquage sportif et ludique.



La commune a fait l'acquisition de deux maisons rue Zoé Goguet et a plusieurs projets à l'étude pour ces bâtiments.

Au city stade, la clôture en mauvais état a été remplacée

ainsi que l'enclos des containers.



Le toilette Place Saint Marc a été entièrement rénové pour plus de commodités lors des manifestations

Actuellement, des travaux de rénovation de l'éclairage public sont en cours afin de remplacer tous les luminaires par des ampoules led récentes et de nouvelles lampes sont installées.

Le système de vidéoprotection est renforcé avec la pose de nouvelles caméras afin de renforcer la sécurité des habitants au vu de la recrudescence des cambriolages et délits constatés



Travaux à venir

Le maire et son équipe municipale souhaite entreprendre divers travaux sous réserve d'acceptation du conseil municipal.

Certaines pierres de l'église commencent à s'abîmer. Il est donc envisagé de les remplacer ou d'effectuer un rejointement. Un ravalement

complet des façades avant et arrière sera également effectué.

Pour les écoles, le remplacement des ordinateurs portables à l'usage des élèves est à l'étude.

Du matériel sportif sera acheté pour compléter le projet d'aménagement des cours d'école.

D'autre part, une aire de jeux sera proposée au conseil à proximité du city stade.

La question de la vitesse et de la sécurité routière reviennent régulièrement.

La gendarmerie a dans un premier temps été informée de ces problèmes récurrents mais une solu-

tion définitive est à l'étude afin de réduire la vitesse dans la commune.

La municipalité souhaiterait également créer une cantine car actuellement elle se trouve dans la salle des fêtes et cela devient contraignant pour les locations de salle.

Artisans et entreprises

Alain Glachant: chauffage, sanitaire
31 rue du bois
03.22.87.09.63

Patrick Gainé: matelas, sommiers
20 bis rue des clercs Dufour
03.22.88.04.53 ou 06.86.60.28.64

Picardie Rénoy - Carpentier Joël: rénovation
20 rue Daniel
03.22.87.84.25 ou 06.24.64.08.59

Passion ciseaux - Céline Caressel
(coiffeuse à domicile)
06.66.19.52.29

Joël Carpentier: dératisation, désinsectisation, désinfection et espaces verts
06.24.64.08.59

L'atelier Créa'Typh - Typhanie Lecot :
personnalisation textile et accessoires
2 bis rue Saint Médard
lateliercreatyph@gmail.com

JH'Auto - Jérémy Houzeau : mécanique auto
07.51.63.19.95

EIRL Stéphane Facquez: Réparation matériel agricole, motoculture
20 rue des clercs Dufour
03.22.87.28.64 ou 06.46.75.89.83

Cocci'Market: supérette
1 rue du bois
03.22.88.90.38

Baptiste Toriot: peinture, rénovation façade, traitement toiture
8 rue Jean d'Erchieu
03.22.79.19.36

Au bon pain d'Ercheu: boulangerie
7 rue du Martroy
03.22.37.46.33 ou 06.80.51.79.48

Les Plaisirs d'Ophélie à petit prix -
Ophélie Berdon : parfum, hygiène, beauté, décoration, maroquinerie vêtements
13 rue du bois
07.61.91.73.60

MD Photographie - Mélanie Dancoisne : photographie, reportage photos, développement photo
7 rue Sœur Saint Vincent
06.01.35.41.16

B construction - Timothée Bertout :
construction, rénovation
03.44.43.28.58

Dom services 80 - Valérie Carpentier:
aide à domicile
20 rue Daniel
06.01.92.17.69

Charlotte Pelourdeau et Marion Vandroth-Gravet: Infirmières libérales
1 rue du bois
03.22.8730.13

DL Taxis - Damien Lefebvre : transport toute distance et transport médicalisé
07.79.12.76.21

CD Bois - Cyril Deschamps Dercheu:
Paysagiste et travaux de bûcheronnage
9 rue Zoé Goguet
06.50.09.11.33

S.L.T. Sylvain Location Terrassement
Sylvain Béra: location machines et équipements travaux, travaux de terrassement
10 bis rue du moulin
06.20.97.13.43

Morel couverture maçonnerie -
Mickael Morel: couverture, maçonnerie, aménagement intérieur
06.22.14.50.48

2L Autos - Laurent Herlaut: entretien et réparations véhicule
43 rue du bois
06.76.10.63.38

RL pneus - Loïc Richard: entretien et réparations véhicule
43 rue du bois
06.14.61.31.90

Propriétés-pivées.com - Rudy Thuilliez : conseiller en immobilier, vente, achat et location
07.69.39.62.91
r.thuilliez@proprietes-privées.com

Si vous souhaitez répertorier votre entreprise ou activité, contactez la mairie au 03.22.87.16.76 ou par mail à mairie.ercheu@orange.fr



Accueil de loisirs

Alexandra, Angéla, Angélique, Christelle et Emmanuelle de l'Accueil de loisirs d'Ercheu accueillent vos enfants tous les mercredis et vacances scolaires sauf Noël et août.

Tous les enfants sont acceptés à partir de 3 ans et/ou dès inscription à l'école jusqu'à l'âge de 12 ans.

Les animatrices proposent des activités manuelles, sorties, jeux, activités culinaires, échanges intergénérationnelles,...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la directrice, Mme Seveste, au 03.22.87.82.59 ou au 07.83.28.90.92 ou par mail à

centredeloisir.ercheu@gmail.com



Vous pouvez également consulter le site internet www.ercheu.fr afin d'avoir les tarifs en vigueur, les horaires et menus cantine ou consultez l'application Intra-Muros, rubrique Vie locale - Cantine et garderie.



Projets école

L'école d'Ercheu a mis en place depuis plusieurs années des échanges intergénérationnels avec la maison de retraite d'Ercheu et des rencontres avec l'IME.

Tous les lundis, les élèves de Mme Ducrocq, Grande Section et CP, sont invités à participer au cours de zum-



ba de l'IME. Cet échange permet d'apprendre aux enfants la tolérance et l'acceptation de l'autre. Et surtout de danser sur des musiques rythmées avec la coach Annabelle.

Avec la maison de retraite, l'école organise des temps d'échange et de convivialité.



Cette année, dans le cadre du prix Chronos 2025, pour sensibiliser les jeunes aux différents aspects du vieillissement et justement favoriser les relations intergénérationnelles, la classe de Grande section / CP va rencontrer plusieurs fois des résidents afin d'échanger sur les souvenirs, la mémoire et comparer les époques.

D'ailleurs certains élèves sont étonnés de savoir que les réseaux sociaux n'existaient pas dans leur enfance et les résidents se désolent de voir à quel point les outils numériques ont envahi notre quotidien.

Inscription école

L'inscription à l'école pour les enfants nés en 2022 et pour les nouveaux arrivants s'effectuera du 31 mars au 30 avril 2025.

Vous devez vous rendre à la mairie d'Ercheu pour remplir le dossier sur place munis des justificatifs suivants:



- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Pages vaccination du carnet de santé

Une visite de l'école sera proposée en juin.

Maison de retraite La Rivière bleue



Mon équipe et moi-même sommes fiers de participer à la vie de notre beau village !

Vous êtes toujours aux rendez-vous, pour partager des journées, des spectacles avec nos résidents et familles. Merci ! Notre spectacle de Noël 2024 a d'ailleurs fait salle comble avec son « Cabaret Mi Sticks & boys ».

Pour ce qui est de notre prochain rendez-vous, nous vous attendons nombreux à notre **Marché Printanier** qui aura lieu le **Dimanche 18 mai**, de 10H à 17H au sein de la maison. Vous y trouverez une quinzaine de stands d'artisans/associations et un restaurateur qui nous proposera une restauration gourmande (moules frites ou burger)

Au-delà de notre mission, notre maison déploie depuis 2 ans un **projet de lutte contre l'isolement des personnes âgées du domicile sur le territoire**. Le principe est que nous nous rendons au domicile de la personne âgée, nous lui proposons l'activité du jour et/ou le repas du midi, et la ramenons chez elle gratuitement. Les activités sont très diversifiées : Musicales, Activités Physiques adaptées, Rencontres intergénérationnelles, messes, sorties extérieures... Quatre personnes du village en bénéficient déjà, ainsi que 3 personnes des villages alentours. Si vous connaissez un ami, un proche pouvant être intéressé, ou si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 03.22.87.16.12

« Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité »

Je vous dis à bientôt à la Maison !



Que faire en cas de travaux?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) étant en cours, ce sont les règles nationales d'urbanisme qui s'appliquent pour notre commune à l'heure actuelle.

En cas de travaux voici les règles à appliquer:

Je fais une **déclaration préalable avant travaux** si:

- Je modifie l'aspect extérieur (fenêtre supplémentaire, isolation par l'extérieur, changement de type de toiture, panneau solaire,...)
- Je crée une surface de plancher ou emprise au sol entre 5 et moins de 20m² (abri de jardin, pièce supplémentaire, terrasse couverte, piscine,...)

- J'effectue un changement de destination (expl: garage en chambre)
- Je mets un mur de clôture supérieur à 2mètres

Je fais un **permis de construire** si:

- Je crée une surface de plancher ou emprise au sol de 20m² et plus
- J'effectue un changement de destination qui modifie la façade et /ou la structure porteuse.

Les dossiers remplis sont à déposer en mairie. Pour plus d'informations, consultez le site service-public.fr ou renseignez vous directement en mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE > 2m : **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

PORTAIL > 2m : **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

État civil

Mariages:

Marolle Baptiste et Buisset Anne-Laure

Gut Tattiana et Depret Dylan

Galaup Rémi et Boudoux D'hautefeuille Philomène

Bourgin David et Rombaut Sandrine



Naissances:

Laëlie

Olivia

Jimmaël

Lorenzo

Marc

Ezia



Thyméon

Olivia

Sohann

Romy

Thyam

Décès:

Picart Nelly

Lefèvre Irène

Blin Frédéric

Serpette Michel

Vatin Jean-Pierre

Pellieu Dominique



Boquet Jacqueline

Beauvois Jeannine

Cocco Francesco

Kovac Joseph

Sion Jacques

Pedrero Claude



Retrouvez les informations communales sur:

- ◆ Site internet www.ercheu.fr
- ◆ Page facebook Mairie d'Ercheu
- ◆ Application IntraMuros
- ◆ Panneau lumineux rue Sœur saint Vincent

La parole aux habitants

Une idée? Une suggestion? Une question?...

Vous trouverez ci-dessous un coupon à déposer à la mairie directement ou dans sa boîte aux lettres avec vos remarques.

✂-----

Vos remarques, suggestions:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si vous souhaitez être recontacté, veuillez remplir le formulaire ci-dessous:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

NB: Ce formulaire est utilisé à des fins informatifs et pour améliorer notre commune. Tout propos diffamatoire, injure, grossièreté ou autre manque de respect pourra faire l'objet de poursuites.

**Vous
avez
la parole!**

